



## Traité Péa

### Michna 7 - Chapitre 8

אין פותחין לעני בעזיר ממקום למקום מכבר בפוגדים,  
מארבע סאיון בסלא. לו, נותנין לו פרנסת לינה.  
שבת, נותנין לו מזון שלש סעודות. מי שיש לו מזון שתי סעודות, לא יטל מן הפתוחין.  
מזון ארבע עשרה סעודות, לא יטל מן הקופה. ובקופה נגנית בשנים, ומתקלקת בשלשה.

On ne donne pas moins à un pauvre allant d'un endroit à l'autre, qu'une miche de pain valant un pondion, quand quatre séa valent un séla. S'il passe la nuit, on lui donne l'entretien pour une nuit; s'il passe le Shabbat, on lui donne de quoi faire trois repas. Celui qui a de quoi faire deux repas, ne doit pas recourir au plat [des pauvres]. De quoi faire 14 repas, ne doit pas recourir à la caisse [des pauvres] exige deux personnes pour encaisser et trois pour distribuer.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)